



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OLIN CORPORATION

Nom du produit: Hypochlorite de Sodium 17-30%

Date de création: 04/26/2019

Date d'impression: 04/26/2019

OLIN CORPORATION vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Hypochlorite de Sodium 17-30%

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Désinfectant. Agent de blanchiment pour papier Produits chimiques de traitement de l'eau Produit biocide Agents blanchissants, activateurs et stabilisateurs Agent de blanchiment pour textile

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

OLIN CORPORATION
190 CARONDELET PLAZA
CLAYTON MO 63105
UNITED STATES

Information aux clients:

+1 844-238-3445
INFO@OLINBC.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact local en cas d'urgence: 1 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Corrosion cutanée - Catégorie 1B

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef.

Elimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes: Water

Ce produit est une substance.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration (p/p)
Eau	7732-18-5	>= 65.5 - <= 82.9 %
Hypochlorite de Sodium	7681-52-9	>= 17.0 - <= 30.0 %

Hydroxyde de sodium

1310-73-2

>= 0.1 - < 4.5 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau durant au moins 15 minutes pendant que les habits contaminés sont enlevés. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent ou si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

Contact avec les yeux: - Rincez-vous abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever vos lentilles de contact. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est parfaitement consciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistantes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser eau nébulisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne PAS utiliser un jet d'eau. Peut propager le feu. Les agents chimiques extincteurs sèches peuvent réagir avec le produit. Utiliser avec prudence.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Donnée non disponible

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Ne pas respirer les fumées.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Évacuer la zone. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Porter un équipement de protection adéquat. Éviter de respirer des vapeurs. Éviter tout contact. Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Ne pas déverser directement dans une source d'eau. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Gros déversements: Absorber avec des matières telles que: Vermiculite. Contenir avec des adsorbants. Récupérer pour élimination. Endiguer et transférer dans des contenants appropriés et correctement étiquetés. Ce produit est corrosif. Avant toute manipulation, se référer à la Section CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Conserver le récipient bien fermé. Ne pas exposer les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser avec une ventilation suffisante. Suivre les règles de bonne pratique d'hygiène industrielle. Bien se laver après manipulation. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conditions de stockage sûres: Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Voir la section 10 «Stabilité et réactivité». Conserver dans un endroit couvert, sec, propre, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière solaire. Entreposer loin des substances oxydantes. Stocker dans le container d'origine ventilé .

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Hypochlorite de Sodium	US WEEL	STEL	2 mg/m3
Hydroxyde de sodium	ACGIH	C	2 mg/m3
	CA AB OEL	(c)	2 mg/m3
	CA BC OEL	C	2 mg/m3
	CA QC OEL	P	2 mg/m3

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique ("PVA").

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération. Les rapports indiquent que le sodium hypochlorite peut réagir avec les étoffes différentes augmentant d'habitude avec la concentration. Les réactions varient de façon significative selon la force de produit chimique, matière, traitement d'étoffe et couleur de colorants. Tirez le coton traité de vêtements résistants a une plus forte réponse que le coton simple. Les étoffes de mélange de Poly et meta aramid l'étoffe ont une plus faible réponse que les fibres naturelles. Contactez le fabricant d'Équipement Protecteur Personnel pour les informations spécifiques sur leurs produits.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre pour particules.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Etat physique	liquide
Couleur	Jaune ou jaune vert
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	12
Point/intervalle de fusion	-27.22 °C <i>Bibliographie</i>
Point de congélation	-27.22 °C <i>Mesuré</i>
Point d'ébullition (760 mmHg)	Donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	12 mmHg
Densité de vapeur relative (air = 1)	Données non disponibles
Densité relative (eau = 1)	1.187 - 1.333 à 20 °C
Hydrosolubilité	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Donnée non disponible Donnée non disponible Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible. Non applicable
Poids moléculaire	74.5 g/mol

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Donnée non disponible

Stabilité chimique: Donnée non disponible

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter: Contact avec des substances incompatibles Éviter la lumière directe du soleil ou les sources ultraviolettes. Chaleur excessive. Le contact entre des acides et des chlorates. Un constituant de ce mélange peut provoquer l'émission de chlore gazeux.

Matières incompatibles: Donnée non disponible

Produits de décomposition dangereux: L'oxygène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion peut entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge. L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération. Peut provoquer des nausées et des vomissements. Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée.

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50, Lapin, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons.

CL50, Rat, poussières/brouillard, > 10.5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symptômes comprennent de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

Un contact prolongé peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur locale, de l'enflure et des lésions aux tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irritation/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Des expositions répétées aux poussières de ce produit ne devraient pas entraîner de toxicité générale ni de lésions pulmonaires permanentes; cependant, des expositions excessives peuvent provoquer des effets respiratoires moins graves.

Cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour un ou des produits semblables: S'est révélé toxique pour le fœtus dans des essais sur des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Pour un ou des produits semblables: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats principalement négatifs.

Danger par aspiration

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, 0.22 - 0.62 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en dynamique, 48 h, 0.035 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, 28.7 mg/l

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Menidia peninsulae (capucette nord-américaine), Essai en dynamique, 28 jr, 0.04 mg/l

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition des Nations unies	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
Numéro ONU	UN 1791
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Hypochlorite de Sodium

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
Numéro ONU	UN 1791
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Hypochlorite de Sodium
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consulter les règlements de l'OMI avant le transport océanique du vrac

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
-----------------------------	--------------------------

Nations unies	
Numéro ONU	UN 1791
Classe	8
Groupe d'emballage	II

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Documentation sur le produit

Des informations complémentaires sur ce produit peuvent être obtenues en appelant votre contact commercial ou le service clients. Demander une brochure produit. Pour toute information supplémentaire sur ce produit ou d'autres produits, visitez notre page Web.

Système d'évaluation des dangers

NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité
3	0	0

Révision

Numéro d'identification: 010000001224 / A619 / Date de création: 04/26/2019 / Version: 3.1

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

(c)	plafond de la limite d'exposition professionnelle
ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
C	Limite plafond
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
P	Plafond

STEL	Short-Term TWA
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

OLIN CORPORATION recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions

d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA